

M. Jean-Pierre FARANDOU  
Président du Groupe Public Unifié  
2 place aux Etoiles  
CS 70001  
93 633 La Plaine St Denis Cedex

*A Saint Denis le Vendredi 18 Septembre 2020,*

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

Monsieur,

Alors que la crise épidémique repart et que l'entreprise réactive certaines mesures de suivi, beaucoup de cheminot-e-s se trouvent confronté-e-s quotidiennement, et sans doute pour encore plusieurs mois, à des situations de travail particulières. Pour la fédération SUD-Rail, il est nécessaire de tirer un premier bilan des mesures COVID pour les agents et d'apporter les correctifs indispensables afin d'obtenir une sécurité sanitaire optimale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie, les mesures doivent s'inscrire dans un temps long. Cela doit donc passer par la modification durable des organisations du travail en dépassant la simple fourniture de protection individuelle, sous la responsabilité des seuls agents. En tant qu'employeur, vous devez nous présenter l'ensemble de ces mesures de protection collective visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition aux agents biologiques.

**A ce titre, la fédération SUD-Rail revendique la tenue rapide de réunions extraordinaires des CSSCT Centrales afin d'examiner les modifications d'organisations du travail nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire des salarié-e-s et des usagers dans la durée avant la réalisation de procédures d'information/consultation dans les instances représentatives et une déclinaison au plus près des collectifs de travail.**

Contrairement à la période de confinement, le gouvernement a décidé de prioriser l'économie au détriment de la sécurité sanitaire en fixant des mesures planchers, que ce soit pour la prise en charge des malades, des personnes fragiles ou pour la gestion des cas contacts. La direction, dans la précipitation, a décidé d'appliquer strictement ces mesures alors que d'autres choix étaient possibles. Ces mesures créent des injustices et des inégalités entre les cheminots. L'absence de mesures compensatrices entraîne des risques sérieux de voir, par exemple, des salarié-e-s malades, rester sur leur poste de travail faute de compensation. L'absence de tests et/ou de prise en charge sérieuse des cas contacts augmente également le risque sanitaire.

Afin de mettre fin à ce risque accru et aux inégalités, **la fédération SUD-Rail revendique un traitement uniforme pour l'ensemble des catégories d'absences. Une première mesure, nécessaire, serait l'annulation des jours de carence pour toutes et tous et la prise en charge intégrale de la rémunération pour maintenir l'intégralité de la rémunération.**

Une fois cette problématique réglée, la direction devra préciser la définition et le traitement des cas contacts car l'application stricte et sans adaptation des mesures gouvernementales, fait porter le risque de renvoyer un agent malade au contact du public. Elle devra faire de même concernant le périmètre des personnes fragiles car certains agents sont directement en contact avec du public et que la direction n'applique aucune de mesures de précaution pour ces personnels.

Une entreprise qui se revendique exemplaire et solidaire, en cette période de crise sanitaire, ne peut se reposer sur le seul effort de ses salarié-e-s, cela doit aussi se traduire par des actes de soutien concrets à destination de l'ensemble de ses salarié-e-s. C'est pourquoi, en vertu de l'article 4-2 du chapitre 1 du RH 826, modifiant l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD Rail souhaite être reçue, dans le cadre d'une Demande de Concertation Immédiate, pour traiter de l'ensemble de ces points.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez recevoir, monsieur le Président, nos salutations syndicales.

**Pour la Fédération SUD-Rail,**

Erik MEYER

Emmanuel GRONDEIN